

SEANCE DU 02 décembre 2020

L'an deux mil vingt le 02 décembre à 20h00 le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes pour garantir la distanciation sociale des Elus, sous la présidence de Monsieur FALLOU Thierry, Maire. Masques, gel, lingettes sont à disposition des personnes présentes.

Présents : Mmes DRUGEON, PELLETIER BRUNEAU, TEISSERENC, MM. FALLOU, BONIN, BRUNEAU, CHERAMY, FAGNOUX, FAUCHEUX, JOUSSET, POUSSE.

Secrétaire de séance : M. FAUCHEUX Samuel

Date de convocation : 25 novembre 2020

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du Conseil municipal du 12 novembre.
- Présentation des comptes de la commune par M. DONIS Receveur de la Trésorerie des Villages Vovéens.
- Analyses des offres de prêts pour la bâche incendie
- Choix de l'organisme prêteur
- Dépenses d'investissements avant le vote des budgets primitifs 2021
- Fond d'Aides aux Jeunes (FAJ)
- Point travaux en cours
- Questions Diverses

I - Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 novembre :

- Le conseil municipal valide le compte rendu du conseil municipal du 12 novembre

*

Monsieur le Maire présente Monsieur DONIS Marc receveur de la Trésorerie des Villages Vovéens et le remercie de nous accompagner ce soir.

Présentation des comptes de la commune de Péronville sur 3 ans (de 2017 à 2019) par Monsieur DONIS receveur municipal.

Après présentation et analyse, il répond aux questions des conseillers pour de plus amples renseignements.

La synthèse fait ressortir une gestion saine avec de grosses charges de personnel malgré tout et il encourage l'emprunt pour financer les travaux à venir, vu le faible taux d'intérêts.

Concernant la bâche à incendie, il conforte les arguments donnés par l'assemblée, soit : un prêt à long terme pour la quasi-totalité du montant de ces travaux.

II – Analyses des offres de prêts et choix de l'organisme prêteur pour la bâche incendie.

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté 4 organismes bancaires le 18/11/2020 pour connaître leurs conditions pour 60 000€/20 ans.

- . La Banque des Territoires propose 1.56% sur 20 ans (une partie indexée sur le Livret A et une partie fixe).
- . Le Crédit Mutuel 1.10% sur 20 ans
- . La Caisse d'Epargne 0.56% sur 20 ans
- . Le Crédit Agricole, à ce jour ne s'est pas manifesté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la Caisse d'Epargne pour financer les travaux de la Bâche à incendie et décide d'emprunter la totalité du montant des travaux TEOS, GERARD GAUTIER, VEOLIA et BFIE soit un emprunt de 75 000 € sur 20 ans au taux fixe de 0.56%.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0

Chaque conseiller est destinataire du projet papier imprimé le soir même avec les propositions de la Caisse d'Epargne. Le déblocage des fonds pourraient avoir lieu le 1^{er} Février étant donné que les travaux ne commenceront pas avant la deuxième semaine de Janvier 2021.

III – Dépenses d’investissements avant vote des budgets primitifs 2021 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l’article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu’à l’adoption des budgets M14 et M49 ou jusqu’au 31 mars en l’absence de l’adoption des budgets primitifs avec cette date. Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets primitifs lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d’investissement 2021 avant le vote des budgets primitifs :

. pour le budget de la commune, dans la limite de : Chapitre 20 : 600.00 €
Chapitre 21 : 32 475.00 €

. pour le budget de l’eau, dans la limite de : Chapitre 21 : 38 860.00 €
Chapitre 23 : 12 500.00 €

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0

IV – Fonds d’Aides aux Jeunes (FAJ) :

Les Membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance du courrier du Conseil Départemental, délibère et décide de ne pas abonder au Fonds d’Aides aux Jeunes (FAJ).

Votants : 11 Pour : 0 Contre : 11 Abs : 0

V – Points travaux en cours :

- Les travaux de Puerthe sont terminés sans que Mr le Maire n’ait été prévenu du démarrage .

Mr Grassin couvreur est passé faire les réparations prévues sur le clocher

M. DOUCET électricien, a fourni un devis pour remplacer un bloc de secours à la Salle des Fêtes pour la pose d’un néon à la cave / chaufferie pour un montant HT de 332.00€ soit TTC 398.40 €
Le conseil délibère et accepte ce devis à l’unanimité

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abst 0.

VI – Questions diverses :

Illuminations de Noël : la commune n’étant pas très bien équipée en matériel, il sera acheté une ou deux guirlandes en magasin au cas par cas.

L’association « La Péronilloise » : devrait poser des décors Samedi 5 décembre dans Péronville et ses hameaux.

Cadeaux des Aînés : un courrier personnalisé sera distribué aux personnes concernées et la distribution se fera à la Salle des Fêtes dans les conditions de sécurité requises pour la Covid-19 le Samedi 12 décembre de 14h à 17h par Mme DRUGEON volontaire et M. le Maire.

Eau potable : la CCCB a délibéré pour chlorer l’eau potable de Péronville et Terminiers.

Le conseil municipal après avoir échangé, fait remarquer que la CCCB utilise le forage communal (mis en service en 1987) qui produit de l’eau de qualité supérieure. De nombreuses communes voisines souhaiteraient avoir le même. Des travaux de réhabilitation du château d’eau viennent de se terminer, il n’est donc pas possible que des soucis puissent venir de l’un ou l’autre.

De plus nous fournissons de l’eau à d’autres communes et l’ajout de chlore n’est pas envisageable.

Le conseil après en avoir délibéré, refuse l’ajout de chlore dans l’eau distribuée à ses habitants et refuse les allées et venues dans le château d’eau de personnes autres que celles de la Mairie.

Une pétition contre l’ajout de chlore va circuler prochainement et sera adressée à CCCB

Votants 11 Pour 0 Contre 11 Abst 0.

***Tour de table.**

Mr Bonin Gregory demande comment est envisagé l'avenir de la mare de Machelainville. Les nouveaux propriétaires du n°1 seraient intéressés pour l'acquérir (celle-ci n'étant pas à vendre).

Mr le Maire fait remarquer que dans certains endroits de Machelainville non loin de cette mare se forment des flaques d'eau et qu'il sera peut être nécessaire de faire des travaux. Dans le cas où des travaux de collecte d'eau pluviale seraient réalisés la mare servirait d'exutoire.

Cette ancienne mare pourrait aussi servir pour y installer une bache incendie au cas où, étant le seul terrain communal dans ce hameau.

Fermeture de la MAIRIE pour NOEL: du mercredi 23 décembre au soir et réouverture le vendredi 8 janvier 2021, en cas d'Urgence appeler M. le Maire.

Tour de table : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

o o
o

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.